

RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE DU CERCLE ROYAL DES MILITAIRES DE RESERVE DE LA PROVINCE DE LIEGE DU 30 Nov 2011

OBJET DE LA REUNION : Election du Président du Cercle

1. MEMBRES PRESENTS :

	NOM & PRENOM	Présent OUI = x	Présent NON = 0
1	BAIDAK Yves		0
2	DI DUCA Dominique	X	
3	FRAIKIN Roger	X	
4	HENNIQUIAU Serge	X	
5	L'HOEST Lambert	X	
6	LAMBERMONT Charles	X	
7	LAMBRECHT Jean-Philippe	X	
8	LOUREAU Serge		0
9	NEUVILLE Christian	X	
10	RINGLET Michel		0
11	ROUSSEAU Philippe	X	
12	SCIMAR Paul	X	
13	van BRUSSEL Jean		0
14	VAN DE GOOR Eric	X	
15	VANDERVELDEN Bruno	X	
16	VUEGHS Jean-Claude	X	
17	WAUTHIER Raymond	X	
	TOTAUX	13	4
	Les 2/3 sont :	9	

2. CONSTITUTION DU BUREAU POUR L'ELECTION DU PRESIDENT :

a. Président : **Cdt LAMBERMONT Charles**

R.04.1 : Les années correspondant à la fin du mandat du Président, les membres du Comité se réunissent de suite après la fin de l'AG, afin de procéder à l'élection du nouveau Président ou à la reconduction du Président en exercice dans ses fonctions. Cette séance spéciale est présidée par le doyen d'âge des membres du nouveau Comité sans considération du grade ou du rang.

b. Secrétaire : Cdt WAUTHIER Raymond
(Pers Branche 1)

c. 1^{er} scrutateur : **Pha Cdt VUEGHS Jean-Claude**
(A recruter parmi les membres présents non candidats au poste de président)

d. 2^{ème} scrutateur : **Cdt VANDERVELDEN Bruno**
(A recruter parmi les membres présents non candidats au poste de président)

3. CANDIDAT : Néant

Article R.06.1. Candidature. Les candidatures doivent être introduites au Comité par écrit et parvenir au S1 au plus tard trente jours calendrier avant l'AG précédant l'échéance du mandat du Président en exercice. La demande de renouvellement de mandat doit être introduite au plus tard quinze jours calendrier dans les mêmes conditions.

Article R.06.2. Election. Le Président est élu par le Comité en son sein, parmi les candidats, à sa première réunion suivant l'AG (le jour même de l'AG et à la suite de celle-ci). A défaut de candidat, le Président est désigné parmi les membres du Comité répondant aux critères du S.08.1.

- Le Lt Col **DI DUCA Dominique** est désigné par l'ensemble des membres du Comité présents.

4. Il a été procédé à l'élection du Président par vote secret.

5. RESULTAT (en nombres de voix exprimant la réponse OUI)

Candidat	Nombre de voix
1. DI DUCA Dominique	1. 13/13
2.	2.
3.	3.
4.	4.

6. DECISION : Le candidat **DI DUCA Dominique** est élu à la majorité des 2/3 des voix valablement exprimées (Article S.08.2.)

7. CAS PARTICULIER S'IL ECHET

Néant.....

8. SIGNATURES :

Fait à LIEGE le 30 Nov 2011

Signature

Le Président de la séance **(iii)**

Nom : **LAMBERMONT Charles**

Le Secrétaire **(iii)**

Nom : **WAUTHIER Raymond**

Le 1^{er} Scrutateur **(iii)**

Nom : **VUEGHS Jean-Claude**

Le 2^{ème} Scrutateur **(iii)**

Nom : **VANDERVELDEN Bruno**